

Organismes membres



Ce que la FQME fait pour vous

Que vous soyez un camp de vacances, un centre d'escalade intérieur, une école de montagne ou une compagnie de ski, vous trouverez dans votre section plus loin tous les avantages concrets liés directement à votre discipline.

Ici, nous souhaitons prendre le temps de vous rappeler la mission de la FQME et comment toutes les actions accomplies quotidiennement par votre Fédération contribuent au développement et au rayonnement des ses deux disciplines, soit l'escalade et le ski de montagne.

La FQME c'est la force du nombre: nous représentons les intérêts de nos membres, qu'ils soient individuels ou corporatifs, et faisons rayonner les succès et les besoins des sports et de leur communauté en votre nom auprès des instances gouvernementales et autres institutions publiques et privées.

Depuis plus de 50 ans, nous travaillons pour rendre la pratique sécuritaire et accessible et pour développer des programmes personnalisés afin de faire reconnaître et rayonner nos sports. Voici quelques exemples de projets qui nous distinguent en tant que référence :

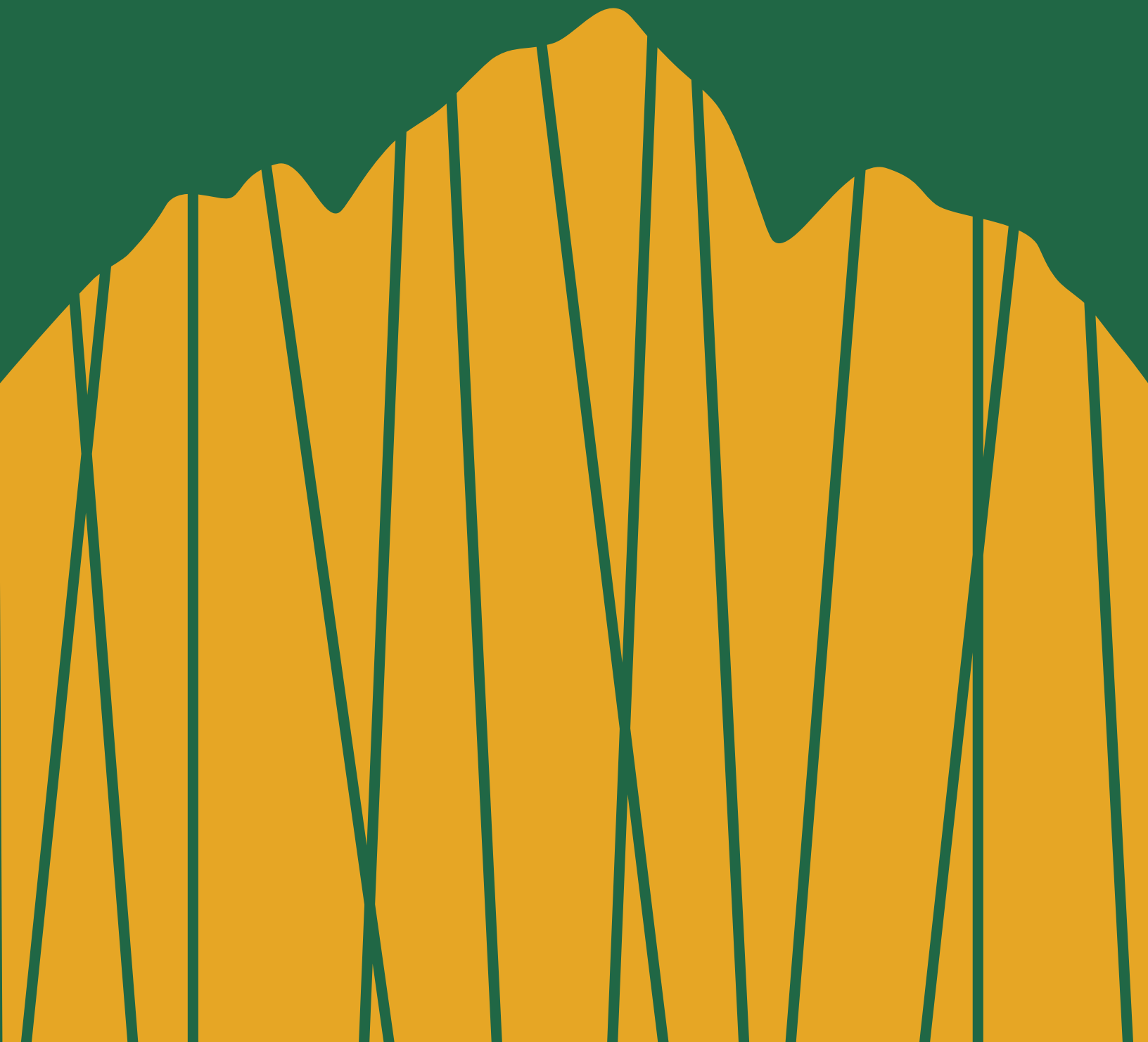
- Représentation de l'offre du sport auprès des URLS, Association des camps du Québec, des municipalités, des régions, des commissions scolaires. Plus le sport est connu et plus les retombées sont intéressantes pour tous;
- Reconnaissance des emplois liés au ski de montagne et de l'escalade auprès de la CNESST;
- Création de comité d'experts pour mettre en place des normes et des programmes divers (formation, sport-étude...);
- Professionnalisation des intervenants (ex. officiels sportifs tels assureurs et ouvreurs, guides de ski, etc);
- Concertation auprès du gouvernement, entre autre via le Réseau Plein Air Québec pour discuter d'enjeux entourant la pratique du plein air (problématique d'assurances);
- Développement du circuit compétitif québécois depuis plus de 15 ans avec soutien aux athlètes;
- Accompagnement dans la mise en place d'activités pour tous les types de SAE : écoles, camps, lieux parapublics...

Ce travail d'arrière-scène de la Fédération a une portée énorme sur le travail que vous accomplissez tous les jours en tant que compagnie prestataire de services d'escalade ou de ski de montagne, et s'ajoute au travail que nous accomplissons chaque jour dans la création et la gestion de sites de pratique.

Devenir organisme membre de la FQME, c'est donc contribuer à donner une voix à la FQME, la vôtre, pour que votre Fédération puisse continuer son travail de rayonnement, en plus d'avoir l'opportunité de grandir, promouvoir sa communauté, et se faire entendre de diverses manières...



Adhésion structure artificielle d'escalade (SAE)



Structure Artificielle d'Escalade (SAE)

Période : du 1er septembre au 30 août de chaque année

Avantages communs

Promotion

- Possibilité d'utiliser le certificat d'organisme membre dans toutes vos communications, pendant la durée de validité de votre adhésion
- Logo et description de votre entreprise sur le site web de la FQME et dans l'application mobile (à venir) dans la rubrique des organismes membres
- Promotion de vos événements, offres d'emplois et autres informations sur les plateformes numériques de la FQME, sur demande
- Diffusion de vos coordonnées lorsqu'une personne ou un organisme nous contacte pour savoir où pratiquer une l'activité d'escalade
- Affichage des partenaires sur le kiosque FQME lors de certains événements jugés pertinents

Sécurité & expertise

- Accès gratuitement au document légaux et aux Normes Structures Artificielles d'Escalade (SAE) de la FQME
- Accès aux documents de formation et de sécurité de la pratique sportive
- Tarif préférentiel sur le matériel pour ouvrir des voies
- Accès au programme d'assurance accident (tarif préférentiel) pour les grimpeurs que vous encadrez ou qui utilise vos installation (sur demande)
- Accès au soutien technique et aux services d'expertise de la FQME à tarif préférentiel, incluant l'inspection d'équipement et de structure, les aménagements de paroi, consultation, etc.)
- 2 adhésions complètes à la FQME pour les personnes de votre choix

Conditions d'adhésion pour tous

- S'engager à respecter les normes et standard de l'industrie ainsi que des fabricants d'équipement
- S'engager à respecter le Règlement de sécurité de la pratique de l'escalade de la FQME
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Description des LABELS

- École d'escalade reconnue (EER) : offre de la formation aux pratiquants (ex: accréditations, cours...)
- École de formation intervenants reconnue (EFIR) : offre des formations pour des brevetés FQME au sein de son organisation

Options de base obligatoires

Option 1

Voie & bloc

600\$

Option 2

Bloc
seulement

300\$

Option 3

Voie
seulement

300\$

Avantages supplémentaires

- L'ensemble de vos activités et événements organisés sont automatiquement sanctionnés gratuitement dans le calendrier officiel récréatif de la Division 3, regroupant l'ensemble des événements annuels ne servant pas aux classements provinciaux des athlètes.
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires
- Possibilité de devenir un point de vente d'adhésion FQME, ristourne de 20% sur chaque adhésion vendue aux participant.e.s de vos activités

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire



Option 4 - Compétitions du circuit Coupe Québec

200\$

Avantages supplémentaires

- Possibilité de sanction des événements dans les Divisions 1 et 2 du circuit de la Coupe Qc et tout autre événement officiel servant au classement provincial des athlètes et à leur développement (ex.: des circuits alternatifs tels ; universitaire et para-escalade, des camps de l'Équipe Québec, etc.). Frais de sanction à part.
- Accès à un soutien administratif pour la mise sur pied et la gestion des clubs sportifs (OBNL) officiellement reconnus
- Accès à un soutien administratif en lien avec le Programme de formation des entraîneurs
- Prêt de matériel et d'équipements techniques (chronomètres programmables, caméras, assurage de compétition, ouverture de compétition, etc.) à tarifs préférentiels selon les demandes de sanction (ex.: gratuit lors d'événements de D1 et 2).
- Gestion des inscriptions par la FQME
- Diffusion des informations officielles prise en charge par la FQME (horaire final, format, ordre de passage, résultats, etc.)
- Équipe de Premiers répondants engagée par la FQME lors d'événements de D1 et 2
- Médailles fournies par la FQME pour les événements de D1 et D2
- Feuilles de pointages, marqueurs de route (identifiants et numéros de voies, départ/zone/top) fournis par la FQME
- Officiels en chef engagés par la FQME pour aider l'organisation et le déroulement des événements de D1 et 2 (ex.: Présidente du jury, juge en chef, ouvreur.euse en chef, assistant.e ouvreur.euse en chef, délégué.e technique, assureur.euse premier de cordée, etc.).
- Aide à la recherche et soutien dans la formation des officiels bénévoles (juges, assureurs, etc.).
- Support dans la promotion de l'événement sur les médias de la FQME



Option 5 - École d'escalade reconnue (EER) 100\$

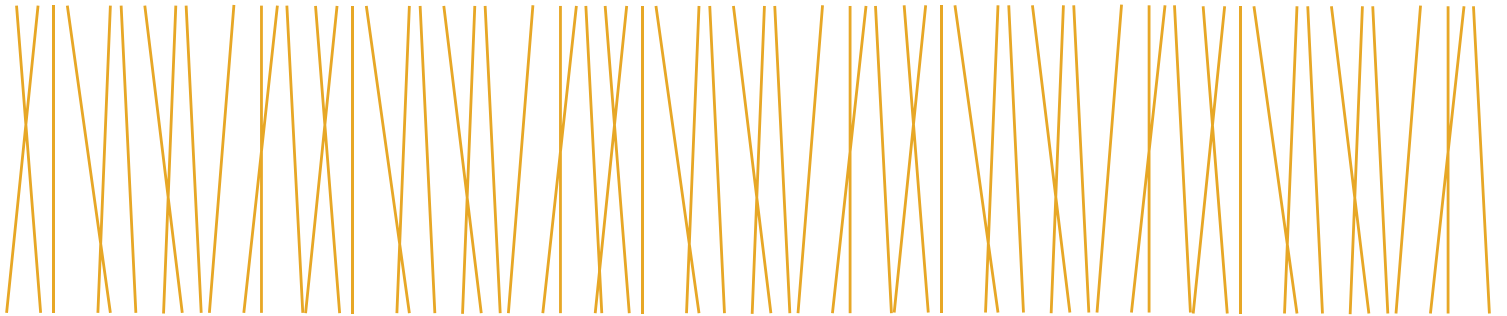
Offrir de la formation aux pratiquants (ex: accréditations, cours...)

Avantages supplémentaires

- Accès au programme de formation adapté aux structures artificielles d'escalade (SAE)
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé.e.s (contactez-nous pour plus de détails)
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME



Option 6 - École de formation d'intervenant reconnue (EFIR) 125\$

Offrir des formations pour des brevetés FQME au sein de son organisation

Avantages supplémentaires

- Possibilité de donner des formations FQME au grand public
- Dates de vos formations diffusées sur le site de la FQME
- Aucun frais pour les manuels de formation en version électronique
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé.e.s (contactez-nous pour plus de détails)
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
- Avoir au minimum 1 formateur breveté FQME pour former ses cadres (temps plein ou temps partiel)
- S'engager à respecter le code de déontologie de la FQME

Option 7 - Mandataire d'un programme de sport-études en escalade (PSEE) 150\$

Cette option s'adresse uniquement aux organismes à but non lucratif (OBNL) organisme membre qui souhaitent devenir mandataires sportifs d'un programme de Sport-études en escalade pour une ou plusieurs écoles secondaires. Les documents officiels sont disponibles sur notre site internet sous l'onglet escalade sportive/programmes scolaires.

Avantages supplémentaires

- Accompagnement dans le processus de dépôt de candidature

Conditions supplémentaires

- Tous les pratiquants (es) doivent être membre de la FQME et détenir une licence "Élève-athlète PSEE", incluant la participation dans la Division 1 ou 2.
- Les athlètes doivent être identifiés Espoir (voir détails dans le document du PSEE)
- Doit répondre aux critères présents dans le guide de mandataire PSEE

Option 8 - Membre scolaire 150\$

Cette option est destinée à toutes les institutions scolaires (primaire, secondaire, cégep et université). Elle est également destinée à tous les organismes œuvrant dans le domaine parapublic qui offrent des activités encadrantes en escalade à des jeunes.

Avantages supplémentaires

- Accès à l'entièreté du Programme d'accompagnement scolaire en escalade (PASE)
- Tarif préférentiel pour l'achat de matériel et pour les services complémentaires (ex.: inspection, consultation, entretien et ouverture, etc.)
- Accès au programme de sport-études en escalade (PSEE)
- Accès aux ressources pédagogiques (guide d'activités pédagogiques, guide de soutien à l'animation, cahier de progression, etc.)
- Reconnaissance comme une installation qui peut faire de la sanction d'événement (automatiquement et gratuitement sanctionné en Division 3, obligation de se procurer l'Option #4 "Compétitions du circuit Coupe Québec" pour sanctionner des événements de la D1 et 2

Conditions supplémentaires

- Tous les pratiquants (es) doivent être membre de la FQME / adhésion SAE (20\$ / an, pour 19 ans et - | 25\$ / an, pour les 19 ans et +).

Option 9 - École de montagne 110\$

Pour les SAE qui offrent aussi des formations en extérieur. Vous bénéficiez de tous les avantages et devez respecter toutes les obligations liées aux Écoles de montagne (plus bas dans le document) mais à tarif préférentiel comme vous êtes déjà organisme SAE.

Adhésion organismes ski



Organismes de ski

incluant gestionnaires sites **215\$**

Période : du 1er décembre au 30 novembre de chaque année

Avantages communs

- Diffusion des dates de toutes vos formations et activités sur le site web de la FQME (sur demande)
- Référencement par la FQME lors de demandes extérieures
- Diffusion de votre matériel promotionnel et de vos coordonnées lors d'événements jugés pertinents
- Tarif préférentiel pour le Programme Québécois de Formation en Ski de montagne
- Accès au programme d'achat d'équipement professionnel
- Géoréférencement gratuit du site de pratique
- 20% de rabais sur les adhésions de vos employé.e.s
- Possibilité de récolter 20% de ristournes sur chaque adhésion vendue aux participant.e.s de vos activités et adhésions journalières à tarif préférentiel de 5\$/jour pour vos participant.e.s
- Accès à rabais à la signalétique pour la sécurité d'un site
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires
- 2 adhésions gratuites pour vous ou vos employé.e.s

Obligations communes

- Tous les pratiquant.e.s. doivent être membre de la FQME lorsque vous visitez des sites fédérés
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Option École de formation ski reconnue (EFSR) 125\$

École de formation de ski reconnue (EFSR) : offre des formations en utilisant le Programme québécois de formation en ski de montagne pour des pratiquants au sein de son organisation

Avantages supplémentaires

- Possibilité de donner des formations FQME au grand public
- Dates de vos formations diffusées sur le site de la FQME
- Aucun frais pour les manuels de formation en version électronique
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé.e.s (contactez-nous pour plus de détails)
- Rabais de 50% sur la sanction individuelle
- Possibilité d'utiliser le certificat d'organisme membre dans toutes vos communications, pendant la durée de validité de votre adhésion

À venir en 2024-2025)

Conditions supplémentaires

- Être un organisme membre ski FQME
- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
- Avoir au minimum 1 formateur breveté FQME pour former ses cadres (temps plein ou temps partiel)
- S'engager à respecter le code de déontologie de la FQME

Adhésion escalade extérieure



Écoles de montagne

incluant via ferrata

215\$

Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Avantages communs

- Diffusion des dates de toutes vos formations et activités sur le site web de la FQME
- Référencement par la FQME lors de demandes extérieures
- 20% de rabais sur les adhésions de vos employé.e.s
- Possibilité de récolter 20% de ristournes sur chaque adhésion vendue aux participant.e.s de vos activités et adhésions journalières à tarif préférentiel de 5\$/jour pour vos participant.e.s
- Diffusion de votre matériel promotionnel et de vos coordonnées lors d'événements jugés pertinents
- 2 adhésions gratuites pour vous ou vos employé.e.s
- Possibilité d'utiliser le certificat d'organisme membre dans toutes vos communications, pendant la durée de validité de votre adhésion

Obligations communes

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Tous les pratiquant.e.s. doivent être membre de la FQME lorsque vous visitez des sites fédérés
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Option École de formation intervenant reconnue (EFIR)

125\$

Offrir des formations pour des brevetés FQME au sein de son organisation

Avantages supplémentaires

- Possibilité de donner des formations FQME au grand public
- Dates de vos formations diffusées sur le site de la FQME
- Aucun frais pour les manuels de formation en version électronique
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé.e.s (contactez-nous pour plus de détails)
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires
- Rabais de 50% sur la sanction individuelle

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
 - Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
 - Avoir au minimum 1 formateur breveté FQME pour former ses cadres (temps plein ou temps partiel)
 - S'engager à respecter le code de déontologie de la FQME
- 

Autres



Camps de vacances

125\$

Période : du 1er avril au 31 mars de chaque année

Avantages communs

- Accès au programme d'achat d'équipement professionnel à tarif préférentiel
 - Inclus avec l'achat d'équipement : registraire des équipements avec numéro de suivis pour inspection facile à chaque début de saison
- Accès au programme de formation adapté pour les camps dispensé par la FQME
 - Formation abrégée qui prend en compte la réalité de vos installations
 - Inclus avec chaque formation : frais d'adhésion membre FQME adaptés (3 mois) pour les brevetés, rabais sur les frais de déplacements & inspection des équipements à chaque formation
- Accès au document des normes de structures d'escalade artificielle (normalement 150\$)
- Mention du camps sur le site web de la FQME
- Référencement par la FQME lors de demandes extérieures
- Service d'installation et fermeture de paroi sur demande (prévoir des frais)
- 2 adhésions à la FQME incluses

Obligations communes

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME (pour les personnes encadrant les activités d'escalade seulement)
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Institutions scolaires & propriétaires de sites

0\$

Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

- Accès au programme d'achat d'équipement professionnel
- Formation d'animateur à tarif préférentiel (rocher, SAE) pour le propriétaire et ses employés
- Formation d'encadrant à tarif préférentiel pour le programme de ski de montagne
- 25% de rabais pour la formation de moniteur moulinette (rocher et SAE)
- 50% de rabais pour la formation de moniteur premier de cordée (rocher et SAE)
- Soutien de la FQME dans l'organisation de vos activités (cliniques, journée découverte, etc.)
- Promotion de votre institution pour son implication dans la promotion des bonnes pratiques (environnement et sécurité)

Obligations pour les sites seulement

Avoir signé le protocole d'entente avec la FQME pour les sites extérieurs seulement

S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Boutiques, constructeurs, fournisseurs & autres

Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Avantages communs

- Promotion de vos activités en lien avec la discipline : soirées thématiques, conférences, etc.
- Promotion des projets en lien avec l'escalade et le ski : nouvelles salles, associations, clubs à venir, nouveaux produits, etc.

Obligations communes

Pas de label pré-requis pour être membre : concerne les organismes qui ne font ni formation ni encadrement

